



Chers collaborateurs et collaboratrices,

Les diocèses de Québec et de Montréal ont publié avant-hier un communiqué commun invitant les responsables des paroisses à faire sonner les cloches de leurs églises à midi pendant 10 minutes, le 5<sup>ième</sup> dimanche du Carême (demain, 29 mars) et le dimanche des Rameaux et de la Passion (5 avril).

Pour le dimanche de Pâques (12 avril) il est recommandé de faire sonner les cloches à 11 heures et non à midi pour respecter l'angélus.

Je vous invite à faire de même – donc à faire sonner les cloches de nos églises et ce, dans la mesure du possible.

Cette envolée de cloches se veut signe d'espérance et de solidarité en ces temps difficiles. Puisse le son des cloches réchauffer le cœur des gens de notre société, spécialement celui des personnes âgées davantage confinées et qui peuvent se sentir plus seules et inquiètes.

Demeurons solidaires et unis dans la prière !

+ Noël, évêque